



## MAIRIE DE MARCHEVILLE

2 Place de l'Église (28120)

☎ : 02.37.24.52.36

💻 : [commune-de-marcheville@orange.fr](mailto:commune-de-marcheville@orange.fr)

Site internet : [www.marcheville28.fr](http://www.marcheville28.fr)

### REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE SCOLAIRE ANNEE 2022-2023

#### HORAIRES

La garderie est ouverte aux horaires suivants :

- Matin de 7 h 00 à 9 h 00
- Soir de 16 h 00 à 18 h 30.

#### FREQUENTATION

Le nombre de places étant limité, l'accueil à la garderie est réservé en priorité

- aux élèves de l'école de MARCHEVILLE dont les parents travaillent
- aux élèves ayant une fréquentation régulière à cette garderie

Un accueil ponctuel est cependant possible pour les enfants inscrits, dans la limite des places disponibles et sous réserve de prévenir à l'avance : Madame Katia DANIEL et la Mairie.

#### PAIEMENT

Le tarif de la garderie a été fixé par le Conseil Municipal à 1,80 €uros par demi-journée et par enfant et 3,20 €uros par journée et par enfant. Un montant minimum de 15 euros est obligatoire pour la facturation.

4 possibilités de paiement vous sont proposées :

- Par chèque au Service Gestion Comptable, 45 rue St Laurent, 28400 Nogent le Rotrou
- Par prélèvement à la facture, s'adresser à la mairie
- En espèces ou carte bancaire au bureau de tabac
- Internet : Tipi/Payfip

Tout retard de paiement entraînera l'exclusion après préavis.

**Pour plus de commodité** : Les enfants qui fréquentent la garderie devront être en possession d'un « petit sac » réservé à la garderie contenant goûter, tickets...

#### RADIATION

En fin d'année scolaire, les enfants sont systématiquement radiés.

Fait à Marchéville, le 23 Mai 2022

Le Maire,

Patrick Lage

Partie à retourner en mairie de Marchéville

-----  
ACCUSE RECEPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Je soussigné (Nom et Prénom).....

Domicile (adresse complète).....

Certifie avoir reçu le règlement intérieur de la garderie scolaire à ce jour

Enfants concernés.....

Fait à ....., le.....